



« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. » Beaumarchais

Ce que contient la version finale du budget de la Sécu

Par Jean Cittone

DÉCRYPTAGE - Ce texte, fortement modifié depuis sa première version présentée en décembre 2024 par Michel Barnier, prévoit un déficit de la Sécurité sociale de plus de 22 milliards d'euros.

Après un parcours semé d'embûches et d'interminables tractations, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 va enfin voir le jour. Pour faire adopter en entier ce budget de la Sécu, essentiel au fonctionnement de notre système de protection sociale, le premier ministre, François Bayrou, a engagé trois fois la responsabilité de son gouvernement par le biais de l'article 49.3 de la Constitution. Après la troisième motion de censure écartée à l'Assemblée nationale ce mercredi, le texte devrait être adopté définitivement par le Sénat en début de semaine prochaine. Cette version finale tant attendue comporte certaines mesures issues du texte présenté par Michel Barnier en décembre ainsi que plusieurs nouveautés.

- **Un déficit de la Sécurité sociale encore creusé**

Le PLFSS présenté par Michel Barnier tablait sur un déficit de 16 milliards d'euros pour 2025. Un objectif désormais inatteignable. Avec le retard

causé par la motion de censure, la disparition de certaines mesures et le choix de François Bayrou de faire des concessions se chiffrant parfois en milliards d'euros, le déficit de la Sécurité sociale est désormais situé entre 22 milliards et 23 milliards d'euros pour l'année 2025. Sans PLFSS, le déficit aurait toutefois atteint 30 milliards, selon la ministre du Travail et de la Santé, Catherine Vautrin. Actant donc le creusement d'un « trou » de la Sécu « *considérable et en progression* », François Bayrou a alerté sur « *une tâche immense pour l'avenir* ».

- **L'augmentation des dépenses d'assurance-maladie**

Le budget de la Sécurité sociale fixe chaque année l'objectif national de dépenses d'assurance-maladie (Ondam), un plafond annuel pour les soins de ville et l'hôpital. Cette enveloppe est scrutée de près par les professionnels car les dépenses de santé augmentent mécaniquement chaque année et qu'un Ondam trop faible implique donc des économies parfois importantes. En 2025, l'Ondam est fixé à 265,9 milliards d'euros (contre 256,9 milliards pour l'objectif rectifié de 2024), soit une hausse de 3,4 %, dont 113,2 milliards dédiés aux soins de ville et 109,6 milliards pour les

établissements de santé. Ce dernier chiffre inclut une hausse de 1 milliard pour l'hôpital, concession faite par François Bayrou aux socialistes.

- **Une baisse d'exonérations pour les entreprises**

L'effort demandé n'a fait que dégringoler. Michel Barnier comptait sur une baisse des allègements de cotisations sociales dont profitent les patrons pour renflouer les caisses de la Sécurité sociale de 4 milliards d'euros. Le coût total de ces exonérations se chiffre à environ 80 milliards pour les caisses publiques. Les sénateurs avaient finalement abaissé l'apport à 3 milliards, avant que la commission mixte paritaire (CMP) ne rapetisse encore l'effort à 1,6 milliard d'euros. C'est ce compromis qui a été conservé par le gouvernement. Cette baisse de certaines exonérations dont bénéficient les entreprises a toutefois été vivement combattue par le parti présidentiel.

- **Augmentation de la taxe sur les boissons sucrées**

Cette mesure fiscale, appliquée depuis 2012, est plus communément désignée sous le nom « *taxe soda* ». Son niveau est lié à la quantité de sucres présents dans les aliments. Les produits transformés à haute teneur en sucres comme les sodas ayant un coût indirect phénoménal pour le système de santé, à cause des maladies qu'elles entraînent (diabète, maladies cardio-vasculaires, obésité, cancers), le PLFSS prévoit un nouveau barème de taxation, qui pourrait rapporter 800 millions. Une hausse fortement décriée par les industriels, vent debout contre cette mesure de santé publique.

- **Une meilleure sécurisation des cartes vitales**

Bien que le texte voté à l'Assemblée nationale ne soit pas celui issu de la CMP, qui avait mis d'accord députés et sénateurs sur plusieurs mesures d'économies, le gouvernement a choisi de reprendre certains apports du Sénat, notamment sur l'accélération du déploiement d'une application électronique pour la mise en place d'une carte Vitale sécurisée en 2025.

- **La baisse du coût des transports sanitaires**

Le gouvernement a déposé un amendement prévoyant une économie de 300 millions d'euros entre 2025 et 2027 sur les coûts liés au transport sanitaire, cherchant à freiner la progression des dépenses dans ce domaine (+ 9 % entre 2022 et 2023). Alors que le transport médical en taxi est pris en charge à plus de 90 % par l'Assurance-maladie, le tarif conventionné est abaissé dans le PLFSS 2025. En 2023, le remboursement des transports sanitaires avait coûté 6,3 milliards d'euros à la Sécurité sociale.

- **Plusieurs décrets attendus**

Le texte sur lequel François Bayrou a engagé sa responsabilité contient plusieurs dispositions qui devront être précisées par décret, comme la « *taxe lapin* ». Celle-ci vise à sanctionner financièrement les personnes prenant un rendez-vous médical sans l'honorer ensuite. De même pour la mise à contribution des complémentaires santé, qu'un amendement au PLFSS rend possible. Catherine Vautrin a en effet annoncé vouloir augmenter la taxation des complémentaires santé, pour que celles-ci « *restituent* » le trop-perçu lié à leurs augmentations tarifaires (+ 6 % en moyenne en 2025 selon la Mutualité française). Le gouvernement estime que ces tarifs sont trop élevés, notamment car la baisse des remboursements des consultations et des médicaments - envisagée par Michel Barnier - a finalement été abandonnée.